

REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département
 de la Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE A U M A L E

Séance du 15 mai 2025

Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 11
 Votants : 12

Date de la convocation :
 06 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quinze mai, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON , Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY, M. Jack LECLERC-FOURQUEZ

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER.

Mme Françoise ADAM a été désigné secrétaire.

Objet : Désignation du cabinet de maîtrise d'œuvre, pour la réalisation du diagnostic de l'église, marché subséquent 1 de « l'accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre en vue la restauration de l'église communale, immeuble classé en totalité au titre des monuments historiques » et demande de subventions.

Vu : les articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu : les dispositions de la procédure adaptée en marchés publics

Vu : le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la commission

Considérant, la commune a lancé un accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre afin de restaurer l'église communale, la première commande étant le diagnostic complet de l'édifice.

A la date limite de réception des offres, 4 plis ont été réceptionnés. L'analyse des offres a été confiée à notre assistant à maîtrise d'ouvrage, Urbiconseil.

La Commune, après avoir délibéré,

Décide d'attribuer l'accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre au CABINET RICHARD DUPLAT valide le marché subséquent 1, la réalisation du diagnostic de l'église, immeuble protégé au titre des monuments historiques au cabinet RICHARD DUPLAT pour un montant de 58 246€ ht soit € 69 895.20€ ttc.

Sollicite l'aide financière de l'Etat via la DRAC de Normandie, par le dépôt d'une demande de subvention au taux le plus élevé possible. Les autres partenaires institutionnels seront également sollicités pour soutenir financièrement ce projet et notamment le Département, la DSIL, le FNADT, la Région.

Charge M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette prestation, en lien avec son amo.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave FLAUBERT, 76000 ROUEN dans les deux mois suivant sa notification ou le début de son affichage.

Autorise M. le Maire à lancer une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine en vue de mécénat participatif dès à présent.

ADOPTE
Pour extrait certifié conforme
François SELIER, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

 Département
 de la Seine-Maritime

COMMUNE DE A U M A L E

Séance du 15 mai 2025

Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 11
 Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq le quinze mai, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Date de la convocation :

06 mai 2025

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON , Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY, M. Jack LECLERC-FOURQUEZ

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER.

Mme Françoise ADAM a été désigné secrétaire.

DEMANDE DE SUBVENTION : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE MULTI ACCUEIL « Les petits Ducs »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la visite de la PMI et aux reformes du Bati imposées au 1^{er} septembre 2026 (arrêté du 31/08/2021 relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage) des travaux de mise en conformité sont à prévoir au multi accueil « Les Petits Ducs »

Pour pallier à ces dépenses, des demandes de subventions auprès de la CAF sont possibles et peuvent couvrir 80% de la dépense. Le versement de la subvention s'effectue en deux temps : 60% cette année et 40% en N+1

Monsieur le Maire propose donc le plan de financement comme suit :

Coût de l'opération global 28 804.41 € TTC
 24 147.88 € HT

CAF : 80% 19 318.30 € : 60% versé cette année 11 890.98 € et 40% en N+1 7 727.32€.

Le coût pour la commune sera de 9 486,11 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De solliciter l'aide financière de la CAF
- D'approuver le plan de financement ci-dessus
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces nécessaires

Rendu exécutoire par son envoi
 En Préfecture le 20/05/2025



ADOPTE
 Pour extrait certifié conforme
 François SELLIER, Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave FLAUBERT, 76000 ROUEN dans les deux mois suivant sa notification ou le début de son affichage.



REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département
 de la Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**COMMUNE DE A U M A L E**Séance du **15 mai 2025**Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 11
 Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq le quinze mai, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Date de la convocation :

06 mai 2025

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON , Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY, M. Jack LECLERC-FOURQUEZ

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER.

Mme Françoise ADAM a été désigné secrétaire.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : désignation d'un référent sécurité civile

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le code de la sécurité intérieure,

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Monsieur Le Maire rappelle que le Plan communal de sauvegarde définit, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Considérant que le PCS comprend à la fois les diagnostics des différents risques et les modalités d'organisation de la protection et du soutien de la population.

Considérant qu'il appartient de nommer un référent au poste de référent de sécurité civile qui sera également correspondant incendie et secours (Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 13 ;Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours)

Mme Françoise ADAM se porte volontaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner comme référent sécurité civile, Mme Françoise ADAM.

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme
 François SELLIER, Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave FLAUBERT, 76000 ROUEN dans les deux mois suivant sa notification ou le début de son affichage.



REPUBLIQUE FRANCAISE

 Département
 de la Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE A U M A L E

Séance du 15 mai 2025

Conseillers municipaux :

En exercice : 12
 Présents : 11
 Votants : 12

Date de la convocation :

06 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quinze mai, vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sellier François, Maire.

Étaient présents : M. François SELLIER,
 Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Christian FRANCOIS adjoints ;

Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON , Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Bruno PARSY, M. Jack LECLERC-FOURQUEZ

Absent excusé : Mme Patricia HART a donné pouvoir à M. François SELLIER.

Mme Françoise ADAM a été désigné secrétaire.

DEMANDE DE SUBVENTIONS : Restauration de la couverture foyer des anciens et musique

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les travaux de réfection de toiture foyer des anciens et école de musique

Monsieur le Maire propose donc le plan de financement comme suit :

Coût de l'opération 48 075.26 € TTC
 43 704.78 € HT

DETR 30 % :13 111.43 €

DEPARTEMENT 30% : 13 111 .43 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De solliciter l'aide financière du département et toutes autres aides financières
- D'approuver le plan de financement ci-dessus

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces nécessaires

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme

François SELLIER, Maire



